

# LOCATION

## Commune déléguée de Noyant

### SALLE SAINT-MARTIN

Place St Martin – NOYANT

Capacité : 280 personnes

[mairie.noyant@noyant-villages.fr](mailto:mairie.noyant@noyant-villages.fr) / 02.41.89.50.29

Fiche détaillée de la salle St Martin

locataire :

date de location :

Prix exprimés par jour

Location du hall d'entrée uniquement : 25% du tarif

Établissement scolaires / Téléthon / Clic	Gratuit	
Associations locales / Manifestation utilité publique	57 €	
Associations extérieures	119 €	
Répétitions théâtrales (forfait)	86 €	
Par répétitions - Associations locales	4.70 €	
Par répétitions - Associations extérieur	7.20 €	
Autres	Journée: 233€	Demi-journée: 116.50€

### CONDITIONS FINANCIERES

À titre onéreux     À titre gratuit

Coût de la location :

Salle : ..... €     Soit un total de : ..... €

Chèque de caution salle de 500 € et 100€ ménage, à l'ordre du Trésor Public.

*Le chèque de caution sera restitué au locataire après utilisation des lieux, restitution des clés, et mise en comptabilité du chèque de location. Toutefois, le chèque caution sera encaissé en cas de dégradations constatées par les services municipaux, et après notification d'un courrier faisant un état précis de ces dégradations.*

À Noyant, commune déléguée de Noyant-Villages,  
le

Michèle BOULY  
Maire délégué,

Signature du locataire  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)